

## **EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION EN MILIEU RURAL**

### **CREATION D'AIRES DE CAMPING-CARS**

#### **OBJET DE L'AIDE**

Le Conseil général accorde des subventions pour la création d'aires de service de camping-cars situées à l'intérieur ou à l'extérieur des campings.

#### **BENEFICIAIRES**

Professionnels de l'hôtellerie de plein air.

#### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

L'aide est accordée pour l'aménagement d'une aire de service comprenant une à cinq bornes multifonctions maximum.

#### **DEPENSE SUBVENTIONNABLE**

- Le montant HT des travaux d'aménagement des aires de service non compris les VRD, avec l'acquisition de bornes multifonctions, l'installation de mobilier urbain et la signalisation de l'aire.
- Plafond de la dépense : 12.000 € HT.

#### **COMPOSITION DU DOSSIER**

- demande de subvention établie par le Président de l'Association ou par le gérant du camping privé selon les cas ;
- devis estimatif et descriptif des travaux,
- plan de situation,
- plan de financement,
- ampliation de l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture du terrain de camping.

#### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

- 20% de la dépense subventionnable HT

